

de laquelle les Bourgeois des Villes étoient autorisés à vivre de leurs Professions, à l'exclusion de toute autre, sont enfreintes & quelquefois révoquées en doute; tellement que ces sortes d'atteintes ne peuvent être réprimées par aucune Ordonnance en notre faveur, puisque, suivant l'expérience, elle ne produiroit aucun effet contre ces abus, n'y ayant ni Droit, ni Arrêt pour la mettre en exécution. Le Commerce, les achats & ventes, les Métiers & les Arts s'exercent dans les Bourgs & Villages voisins des Villes, dans les Starosties, sur Terres Nobles, sur biens-fonds Ecclésiastiques. Disons plus, le Clergé lui-même s'en mêle en dépôt de tout Droit, fait brasser la Bière, distiller l'Eau-de-vie au grand détriment des Villes, & n'hésite pas de permettre l'importation de boissons étrangères, tandis qu'il la défend aux Villes. Les Juifs, ces ennemis du nom Chrétien, Nation digne de haine & de mépris, sont tolérés & jouissent de protection. On les gratifie d'Octrois, on empîète de côté & d'autre sur les territoires des Villes, & les préjudices les plus considérables retombent sur nous. Quant à l'administration de la Justice, les Bourgeois sont renvoyés avant la première instance; & en matière d'emplois, les Causes s'évoquent aux Tribunaux des Starosties. Sans formalités préalables, les Commissions s'expédient contre nous, & en général les Cours de Justice, tant Ecclésiastiques que Civiles, soit en dedans ou hors de la Province & du ressort desquelles nous ne dépendons aucunement, connoissent de nos Litiges, à notre désavantage. Enfin, pour ce qui concerne le libre exercice du Culte des Dissidens, nous en particulier, qui sommes de la Confession d'Augsbourg & les autres dont les Droits sont exprès & sacrés, nous gémissons sous le poids de l'oppression de la part du Clergé

contre